

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 443

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

394 846 935 RCS Bordeaux.

HEMISPHERE CONSULTING.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Sigle : C.M.D..

Capital : 300000.00 EUR.

Adresse : 160, Cours du Médoc, 33300 Bordeaux.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société apporteuse : HEMISPHERE CONSULTING Sigle : C.M.D. Forme : SARL Adresse du siège : 160 Cours du Médoc, 33300 Bordeaux Capital : 300 000 € Numéro unique d'identification : 394 846 935 Lieu d'immatriculation : RCS BORDEAUX Pour la société bénéficiaire: HEMISPHERE SUD COMMUNICATION Forme : SASU Adresse du siège : 160 Cours du Médoc, 33300 Bordeaux Capital : 100€ Numéro unique d'identification : 994 307 379 Lieu d'immatriculation : RCS BORDEAUX Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 236 068,29 € Passif : 135 526,92 € Rapport d'échange des droits sociaux : Par exception et conformément à la possibilité offerte par le Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOI- IS-FUS-30-20 n° 40 fixant les conditions de la rémunération d'un apport partiel d'actifs dont la rémunération est calculée sur la base de la valeur de l'actif net comptable, étant précisé que les Parties déclarent que lesdites conditions sont remplies en l'espèce1), la rémunération de l'Apport a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable c'est à dire selon le rapport entre l'actif net comptable apporté (soit 103 541,37 € arrondi à 103 540 €) et l'actif net comptable du Bénéficiaire dont il résultera l'émission de 103 540 actions ordinaires d'une valeur nominale d'1 euro du Bénéficiaire attribuées à l'Apporteur. Montant prévu de la prime d'apport : En rémunération de l'Apport, le Bénéficiaire procédera, à la Date de Réalisation Définitive, à une augmentation de capital d'un montant total de 103 540 euros, par l'émission de 103 540 actions nouvelles ordinaires émises au pair, soit à leur valeur nominale d'un (1) euro chacune, sans prime d'apport, au profit de l'Apporteur. Le capital social du Bénéficiaire sera ainsi augmenté de la somme de 103 540 euros pour le porter de 100 euros à 103 640 euros. Date du projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique et fiscal des scissions : 19/12/2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : -Dépôt en date du 19/12/2025, au GTC de Bordeaux, pour la société apporteuse, -Dépôt en date du 19/12/2025, au GTC de Bordeaux, pour la société bénéficiaire..